

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 23'000 DESTINÉ À L'ENTRETIEN
COMPLÉMENTAIRE DES TERRAINS DE FOOTBALL A ET B**

Considérant,

- l'attention portée par le Compesières FC à l'entretien de ses terrains A et B en raison des températures estivales élevées ces dernières années et de la difficulté à les arroser,
- l'apparition du champignon pythium sur les pelouses genevoises, qui a nécessité une vigilance accrue et les coûts supplémentaires conséquents pour le combattre,
- le constat qui est tiré que le contrat en vigueur s'avère insuffisant pour un entretien optimal des terrains A et B,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 12 voix pour :

1. De réaliser les travaux complémentaires destinés à l'entretien complémentaire des terrains de football A et B.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 23'000 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 3410.210.31400.01.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 17 septembre 2019



Benoît GAUD, Président